

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

.....

CABINET

.....

N° 0218 /MFB-CAB

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité-travail-Progrès

.....

Brazzaville, le 20 NOV. 2017

Le Ministre

A

Monsieur le Directeur Général
de la Société

Pointe-Noire

Objet : Renouvellement et/ou Souscription
En fronting sur les risques pétroliers et parapétroliers

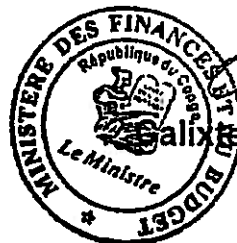
Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du renouvellement et/ou de la souscription de votre police d'assurance sur les risques pétroliers et assimilés, je vous rappelle que le Gouvernement de la République a conféré à la société d'Etat des Assurances et Réassurances du Congo (ARC), l'exclusivité du service d'intermédiation des polices en fronting.

Pour ce faire, je vous informe que la récupération des coûts engagés au titre des primes d'assurance dans le cost oil ne sera possible qu'en cas de présentation d'une police d'assurance régulièrement souscrite auprès de l'ARC.

Aussi, je vous demande dès à présent à vous conformer à cette disposition.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, mes meilleures salutations. *A*



Alix
NGANONGO